

ATTRACTIVITÉ



Encourager la formation des agriculteurs et de leurs salariés

Les enjeux

Avec la réforme de 2018, il est essentiel de renforcer la place et la légitimité des branches professionnelles dans le pilotage de la formation continue en redéfinissant le rôle de France Compétences, dans un rôle moins politique tout en le renforçant dans ses missions d'accompagnement.

Nos propositions

Cela concerne notamment les politiques de certifications et la « surnormalisation » dont elle fait preuve ainsi que le pilotage du compte personnel de formation (CPF) dont le fonctionnement actuel ne peut pas permettre de répondre aux ambitions de la réforme de 2018.

À ce titre, les branches professionnelles doivent reprendre la main sur le **choix du dépôt des certifications** au RNCP et au Répertoire spécifique. Il est essentiel que le positionnement des branches (paritaires) ne soit pas réinterrogé par France Compétences ou ses commissions.

Enfin, le CPF doit redevenir un outil non monétisé et l'acquisition des droits doit se faire en heures de formation.

Il est proposé de reconnaitre et d'encourager les efforts faits par l'entreprise en matière de formation pour améliorer les compétences de ses salariés en créant un abondement de l'Etat lorsque l'entreprise va au-delà de ses obligations légales.



Le calendrier :

Des actions sont en cours auprès de France Compétences et des Ministères.